

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE  
COREPS NORMANDIE DU 4 JUILLET 2023**

La Chapelle de la DRAC - CAEN

**Étaient présents ou représentés :**

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Structure</b>
ARCAIX	Batiste	SNAM-CGT
BARAN	Valérie	SYNDEAC
BLAYA	Lucas	NORMA – Normandie Musiques Actuelles
BOURA	Frédérique	DRAC Normandie
CLEMENT	Amélie	FRAR Normandie
CLOUET	Marie	FRAR Normandie
COTTAIS	Jean-Louis	SMA
DELOT	Julien	DRAC Normandie
DESMOULAINS	Jefferson	Région Normandie
DUCRET POTTIEZ	Victoria	DRAC NORMANDIE
FRICOTEAUX	Véronique	DRAC NORMANDIE
FLAMBARD	Adeline	SNSP
GILLET	Cécile	UFISC
GRIEU	Françoise	SYNAVI
LE GRIX	Cyril	SNMS
LOYER-CAMBOURG	Laurence	Département de la Manche
MALLEVILLE	Marie-Andrée	Ville de Rouen
MARIE-MAUREL	Nicolas	SYNAVI
MARIN	Aurélia	SYNDEAC
NICOLLE	Patrick	Ville de Caen
PORTES	Céline	PROFEDIM
ROSEMBERG	Julien	ODIA Normandie
SYTNIK	Yvan	Région Normandie
UNGER	Frédérique	ODIA Normandie
WINCKEL	Christophe	PROFEDIM

Etaient excusés :

BRUNAUD-RHYN	Catherine	Vice-présidente du conseil départementale de la Manche en charge de l'attractivité, la culture et la valorisation des territoires.	Excusée et représentée
CAROLO - LUTROT	Virginie	Association des Communautés de France - Communauté Caux Seine Agglo	Excusée
DARROY	Denis	Normandie Images	Excusé
DESSERVY	Charles	Directeur Adjoint DRAC Normandie	Excusé
GENTILE	Catherine	France Urbaine - Adjointe au maire de Cherbourg en charge de la Culture et du Patrimoine	Excusée
LECLERC	Sébastien	Villes de France - Maire de Lisieux	Excusé
MORIN-DESAILLY	Catherine	Région Normandie	Excusée
PANNIER	Edwige	FNCC - Adjointe à la Ville de Sotteville-Les - Rouen	Excusée
SAGIT	José	ODIA Normandie	Excusé

<b>COMITÉ DE PILOTAGE</b>
---------------------------

**Frédérique BOURA** (Directrice Régionale des Affaires Culturelles de Normandie) ouvre la séance.  
**Yvan SYTNIK** (Directeur de la Culture et du Patrimoine à la Région Normandie) co-accueille les membres du Comité en excusant l'absence Catherine MORIN-DESAILLY.

Un tour de table est proposé pour que chacun.e puisse se présenter.

**1. Adoption du Règlement Intérieur du Coreps Normandie : échanges, examen et validation**

**Frédérique UNGER** (Coordinatrice Coreps Normandie / Odia Normandie) se présente et informe que sa mission consiste à mettre en place le Coreps Normandie dans sa préfiguration, pour la période actuelle, et sa première phase de coordination.

Elle indique que la version V1.4 du Règlement Intérieur (RI) a été stabilisée par la coprésidence, et qu'il a fait l'objet de plusieurs échanges. Tous les membres du Comité de pilotage ont reçu ce document, c'est principalement l'article 4.2 qui a été précisé.

**Frédérique BOURA** (DRAC Normandie) s'enquiert d'éventuelles remarques relatives au RI. Elle rappelle que les réunions de préparation ont été l'occasion d'échanges nombreux et détaillés.

En l'absence de questions ou de demandes d'amendements, elle propose d'adopter le RI.

*Le Règlement Intérieur est approuvé à l'unanimité des votants et représentés.*

**2. Adoption de la composition, finalités et objectifs des groupes de travail**

*Les membres de l'instance sont invités à prendre connaissance/à parcourir un document.*



**Frédérique UNGER** (Odia Normandie) projette un schéma pour illustrer la composition du Coreps Normandie, telle que proposée dans le RI.

Elle souligne que les groupes de travail seront mis en place à partir de septembre 2023. Le Comité technique a le but d'en définir la composition, démarche qui se déroulera entre aujourd'hui, 4 juillet, et début septembre. Un autre Comité de pilotage validera la liste des personnes qui auront pu manifester leur intérêt à y participer, à l'automne.

**Frédérique BOURA** (DRAC Normandie) précise que lors du dernier semestre, il a été réalisé un travail important pour mettre sur les rails cette organisation complexe. Le but étant de restituer une première phase de travail à l'occasion de la réunion plénière du Coreps qui se déroulera fin 2023. Il serait donc souhaitable de réussir à définir une proposition de composition des groupes de travail prochainement.

Ainsi, lors du dernier trimestre 2023, chaque groupe pourra commencer à travailler et disposer de pistes correctement identifiées et de propositions. Le Comité de pilotage pourra se réunir à nouveau à la fin de l'automne pour préparer la séance plénière, ouverte aux nombreux partenaires de la région.

**Julien ROSEMBERG** (Directeur de l'Odia Normandie) rappelle que selon le RI chaque membre du Comité de pilotage peut associer un maximum de 4 personnes par délégation. Trois groupes de travail ont été préalablement définis. De plus, les thématiques étant larges et transversales pour chaque groupe, il appartiendra donc à ceux-ci de problématiser et de travailler sur des éléments concrets.

**Nicolas MARIE-MAUREL** (SYNAVI) rappelle qu'un calendrier des rencontres avait été communiqué concernant les mois de septembre, octobre et novembre. Il imagine que les groupes de travail sont amenés à se réunir plusieurs fois avant de produire. D'ailleurs, il lui semble qu'il y a urgence concernant la diffusion, création et production. Ainsi, sur un temps de 3 mois, le travail à mener lui semble assez intense. À cela s'ajoute la fin de la mission de Mme UNGER, prévu à l'été 2024.

**Frédérique BOURA** (DRAC Normandie) comprend le questionnaire, mais invite en premier lieu l'instance à procéder à la création des groupes de travail et ensuite il sera possible de discuter du calendrier. Il lui semble opportun de prévoir un premier moment de restitution avant la fin de l'année 2023. Lors de la réunion plénière, il sera possible d'arrêter le programme de l'année 2024, notamment en termes de décisions.

**Yvan SYTNIK** (Région Normandie) en convient et souligne la nécessité de démarrer les travaux. Il indique également que la mobilisation relative à l'organisation de ce travail montre sans doute une belle dynamique du secteur du spectacle vivant, et un enjeu qui semble mettre un peu plus de temps à se concrétiser du côté de la filière du cinéma.

**Frédérique BOURA** (DRAC Normandie) partage ce constat, mais qu'il est cependant, important de démarrer les travaux des groupes de travail et de lancer les sujets.

**Julien ROSEMBERG** (Odia Normandie) ajoute que des rendez-vous sont prévus avec l'Agence de l'audiovisuel pour avancer sur le sujet du cinéma. Dès la rentrée de septembre, le but étant de profiter des temps forts organisés par cette agence (volonté de son directeur qui l'a fait savoir).

**Yvan SYTNIK** (Région Normandie) rappelle qu'il souhaitait avancer un point de vigilance, afin que cela ne génère aucun retard dans la constitution des groupes de travail.

**Lucas BLAYA** (Directeur de NORMA) précise qu'en ce qui concerne les musiques actuelles, il fait circuler l'information relative à l'instance et aux groupes de travail.

**Françoise GRIEU** (SYNAVI) évoque la temporalité et l'objet des 3 groupes de travail, et indique que du point de vue des compagnies et des équipes de création le sujet de l'emploi est transversal aux questions de la création, de la production et de la diffusion. À son sens, l'urgence concerne précisément ce sujet de l'emploi et il conviendrait donc de l'aborder dès septembre.

**Frédérique UNGER** (Odia Normandie) rappelle que chaque groupe dispose de 3 mois pour travailler.

**Frédérique BOURA** (DRAC Normandie) précise que chaque organisation représentative de l'instance est mandataire des membres des groupes de travail. Il conviendrait de fixer rapidement une date à laquelle chaque organisme puisse transmettre les informations nécessaires. Le démarrage des travaux est prévu dès septembre.

**Cyril LE GRIX** (SNMS) considère que le délai est court, car le processus prévu par son syndicat pour déléguer des personnes demande la tenue du Conseil d'administration. Or, le Festival d'Avignon démarre sous peu, il sera compliqué de désigner rapidement les représentants du syndicat.

**Frédérique UNGER** (Odia Normandie) indique qu'au plus tard, les groupes devraient être formés à fin août afin d'être opérationnels en septembre. Il n'est pas exclu que les groupes puissent évoluer au fil de l'eau. Une vingtaine de personnes est attendue dans chaque groupe de travail, et il est proposé de travailler en présentiel, en distanciel, et en modalité mixte.

**Julien DELOT** (Drac Normandie) rappelle que les désignations étaient fixées au 30 juin, et que la demande avait été adressée à l'instance au niveau national. Pour le moment, seules deux ou trois désignations ont été communiquées. Concernant la composition des groupes de travail, il rappelle que le Coreps est distingué en 3 collèges : État-collectivités, employeurs, salariés. Par conséquent, outre la

variété des disciplines, il importera de veiller à une composition homogène au sein des trois groupes de travail.

**Adeline FLAMBARD** (SNSP) demande s'il est possible d'appliquer une certaine souplesse dans la composition des groupes. Elle souhaite également comprendre si un membre désigné pour un groupe pourrait aussi être désigné dans un autre groupe. D'ailleurs, il serait plus simple de procéder aux nominations si le calendrier des rencontres était fixé.

**Frédérique UNGER** (Odia Normandie) répond que la souplesse est définie dans le RI. Elle précise que cela s'applique notamment au délai permis pour mandater des personnes.

**Julien ROSEMBERG** (Odia Normandie) suggère d'acter l'impossibilité pour certaines organisations de procéder aux nominations de manière rapide. Il incomberait ainsi au Coreps de fixer des dates auxquelles un maximum de personnes pourra se greffer. Au fur et à mesure, cela s'ajusterait dans le trimestre. Cette organisation permettrait ainsi de lancer les travaux.

**Frédérique BOURA** (DRAC Normandie) en convient : les groupes de travail doivent démarrer dès septembre. Une réflexion est en cours depuis un an, il convient désormais de lancer les travaux. Des dates seront proposées, chaque groupe de travail pourra éventuellement les modifier.

**Yvan SYTNIK** (Région Normandie) souligne la nécessité d'une certaine souplesse dans l'organisation des travaux, et aussi à l'intérieur des groupes pour assurer des suppléances par exemple.

**Nicolas MARIE-MAUREL** (SYNAVI) demande s'il serait possible de disposer d'un formulaire afin de simplifier cette organisation et notamment la validation des mandats.

**Lucas BLAYA** (NORMA) évoque la possibilité pour une personne mandatée de participer à plusieurs groupes. Il considère que cela pourrait être envisageable, mais que néanmoins il est aussi important d'avoir de la distance vis-à-vis des sujets traités.

**Julien DELOT** (DRAC Normandie) rappelle la possibilité d'intégrer les groupes de travail par des invités et des personnes qualifiées et invite les participants de cette séance à proposer des noms.

**Céline PORTES** (PROFEDIM) évoque les thématiques des groupes de travail, et rappelle qu'à fin 2022 il avait été évoqué également le sujet de la transition écologique. Ne le voyant pas apparaître, elle se demande si celui-ci a été dispatché dans les trois autres thématiques. Or, il serait important de le flécher.

**Frédérique UNGER** (Odia Normandie) répond qu'il s'agit en effet d'un sujet transversal, et qu'il figure dans le RI.

**Julien ROSEMBERG** (Odia Normandie) expose une proposition qui serait la suivante : que chaque groupe de travail intègre cette thématique, et qu'un membre de chaque groupe soit nommé en tant que référent de cette question pour animer les échanges. Par ailleurs, il rappelle que du 7 au 9 novembre 2023 sont organisées les rencontres nationales d'ARVIVA au Tangram à Evreux (Normandie). Il est possible d'imaginer qu'une délégation Coreps puisse s'y rendre à des fins de sensibilisation sur cette question.

Suivant la même logique, mais cette fois concernant les Droits culturels, plusieurs ateliers seront mis en place, à l'automne. Il est prévu d'y inviter les membres du Coreps qui le souhaiteraient.

**Françoise GRIEU** (SYNAVI) demande s'il est prévu de rédiger un mémo à l'issue de chaque réunion, afin de les communiquer dans chaque groupe de travail. Cela permettrait d'apprécier le niveau d'avancement de chaque groupe.

**Frédérique UNGER** (Odia Normandie) répond que chaque groupe nommera un rapporteur et qu'un site internet sera disponible à la mi-novembre 2023. Par ailleurs, un outil collaboratif sera déployé en 2024. Chaque groupe de travail identifiera la manière la plus pertinente d'échanger entre membres, et entre les différents groupes.

**Jefferson DESMOULAINS** (Région Normandie) demande si chaque groupe de travail disposera d'un outil collaboratif, par exemple il demande de quelle manière il sera possible d'éditer les ordres du jour des réunions.

**Frédérique BOURA** (DRAC Normandie) répond que chaque groupe sera libre de s'organiser, le but étant de se rencontrer de manière régulière pour partager des documents.

**Laurence LOYER-CAMEBOURG** (Directrice culture, Département de la Manche) suggère de constituer les groupes avec les représentants en présence.

**Frédérique UNGER** (Odia Normandie) en convient, elle propose également aux membres de l'instance de lui envoyer un mail.

**Patrick NICOLLE** (Adjoint au maire de Caen – Culture et Patrimoine) demande si les collectivités territoriales ont vocation à intégrer ces groupes de travail, au travers des techniciens et dirigeants de la culture. Ou bien, s'agit-il de groupes de travail strictement professionnels ?

**Laurence LOYER-CAMEBOURG** (Directrice culture, Département de la Manche) avait cru comprendre qu'il avait été fait appel aux associations qui fédèrent les collectivités.

**Julien DELOT** (DRAC Normandie) confirme que cette représentation est choisie pour cette instance, soit le Comité de pilotage. Cependant, les groupes de travail sont ouverts aux collectivités.

**Marie CLOUET** (FRAR) demande s'il existe une instance de coordination inter-Coreps.

**Frédérique UNGER** (Odia Normandie) le confirme et indique que les travaux seront portés par la coordination et un référent de la Drac auprès de la DGCA.

**Julien DELOT** (DRAC Normandie) informe que le Comité national des Coreps s'est réuni pour la première fois en mars 2023.

Au-delà du constat relatif à l'installation des Coreps, très différente d'une région à l'autre, ce Comité a relevé la difficulté de mobiliser les élus autour de la table des comités de pilotage, mais aussi au sein des groupes de travail. De plus, il a aussi été souligné une difficulté dans la mobilisation des acteurs du cinéma et de l'audiovisuel.

**Frédérique UNGER** (Odia Normandie) indique que s'agissant de l'audiovisuel et du cinéma, certains COREPS ont trouvé la parade et que les professionnels de cette branche participent à des groupes de travail qui leur sont dédiés.

**Marie-Andrée MALLEVILLE** (Adjointe au maire de Rouen, en charge de la culture) évoque le secteur de l'audiovisuel, et s'engage à faire participer aux groupes de travail des membres de l'association des

techniciens Normandie, des auteurs, et des producteurs. Concernant l'actualité de la rentrée, elle considère qu'il faudra discuter de la nouvelle augmentation du point d'indice. Cela confirme à nouveau la situation tragique des précaires, dans laquelle se trouvent les collectivités et les établissements culturels.

**Frédérique BOURA** (DRAC Normandie) informe quant à l'existence du Comité Local du Territoire pour la Culture (CLTC). Sous la présidence du Préfet de région, l'instance réunit les représentants de toutes les associations d'élus du territoire normand. Néanmoins, il est compliqué pour ses membres de se réunir, et pourtant l'instance a vocation à partager les préoccupations. La prochaine réunion est fixée le 8 septembre 2023.

### **3. Adoption du calendrier prévisionnel Coreps 2023**

**Frédérique UNGER** (Odia Normandie) liste des suggestions de date : 22, 25, 26 septembre ; 16, 17, 19 octobre ; 16, 17, 20 novembre.

S'agissant du prochain Comité de pilotage, elle propose le 14 ou le 21 novembre.

S'agissant de la réunion plénière 2023, elle propose le 18 ou le 19 décembre.

*Échanges croisés – à propos de la logistique, des lieux partenaires, du tempo des travaux, inscriptions, délais de mandats, formulaire de manifestation d'intérêt...*

### **4. Actualités des membres et questions diverses**

**Valérie BARAN** (SYNDEAC) souligne que la crise énergétique soulève une véritable inquiétude, et rappelle que l'inflation a durement touché les collectivités, les théâtres, etc. Les programmations théâtrales affichent une baisse des programmations d'environ 25 %. Il s'agit d'un point de vigilance absolue qui devra être pris en compte par les groupes de travail, d'autant plus que la situation ne semble pas vouée à l'amélioration. Ainsi, elle soulève la question des cadres données aux conventions, aux CPO, aux compagnies, etc. Au regard de cette situation, certains artistes sont en train de perdre leur « statut » d'intermittents. Tous les trimestres, environ 1 000 personnes quittent le secteur de la culture au niveau national.

**Françoise GRIEU** (SYNAVI) confirme que la question de l'emploi est très prégnante : 80 % des budgets sont composés de ressources humaines. Il est donc important de se servir du Coreps pour une mise à plat et une revue de tous les dispositifs d'aide, à l'œuvre dans la région. De plus, il conviendra également de s'interroger au sujet du système des appels à projets, qui se répand de plus en plus. Où en est-on des grosses masses budgétaires ? Sur le terrain, peu d'informations circulent à ce sujet.

**Amélie CLEMENT** (FRAR) rappelle que la saison des arts de la rue s'ouvre traditionnellement en mai, et se clôture à l'automne. Elle cite à ce sujet Viva Cité, un des trois festivals les plus importants de France dans ce champ d'expression artistique. En 2019, ce festival disposait d'un budget de 1 M€, et désormais dans son édition de 2023, il se retrouve avec 650 000 euros. La baisse de 200 000 € par rapport à l'année précédente est liée aux difficultés financières de Sotteville-lès-Rouen. En effet, c'est la commune qui porte majoritairement le festival, à hauteur de 350 000 €. La baisse de 200 000 € intervenue en 2023 impute le festival d'une journée, soit 100 représentations de moins sur ces 3 jours, et 13 compagnies impactées, dont une partie qui vient dans le off.



L'impact du point d'indice sera très fort en ce qui concerne la mobilisation des services techniques internes à la ville, qui dédient déjà un temps conséquent en heures supplémentaires. Cela sera visible sur la saison prochaine. Probablement, il faudra solliciter des prestataires pour la mise en place du festival et faire donc face à des surcoûts.

Si le festival se réduit à 1,5 jour, il perdra en force programmatique et il se déclassera par rapport à d'autres événements nationaux forts. Ainsi, les compagnies du off joueront moins le jeu et l'événement s'effritera rapidement. À l'avenir, les collectivités ne pourront plus porter seules ces événements culturels. Il semble donc pertinent de prévoir un temps d'échange pour les collectivités, afin de se concerter au sujet du festival Viva Cité, d'autant plus que cette situation pourrait entraîner des enjeux concernant l'intermittence.

**Marie CLOUET** (FRAR) ajoute que la filière des arts de la rue est exclue des différents dispositifs, notamment le FONPEPS, et du crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques.

**Amélie CLEMENT** (FRAR) évoque aussi le rapport difficile avec la billetterie, puisque le principe de la gratuité est défendu par les arts de la rue, et le comptage est assez visuel. Il est aussi compliqué d'éditer des statistiques relatives à la fréquentation de ces événements.

**Céline PORTES** (PROFEDIM) évoque une baisse importante de la fréquentation des festivals, et une baisse de l'emploi plateau de 30 %, un signal très inquiétant pour PROFEDIM. Concernant la musique, il est fait face à des annulations, car au regard des équations budgétaires, les indépendants sont les premiers à sauter dans les programmations. Sans oublier la vive inquiétude pour la création contemporaine. Par exemple, la création musicale a quasiment disparu des radars du centre national de la musique, avec des critères d'aide qui ont été revus. D'ailleurs, les rapports de force se complexifient avec le réseau de diffusion.

Par ailleurs, quant à la question de la coopération au sein de la Normandie, mais aussi inter-région, avec la Bretagne, elle espère qu'il sera allongé le cycle de vie des dispositifs.

**Adeline FLAMBARD** (SNSP) est inquiète concernant la diminution du budget de la création, car cela engendrera un embouteillage lors des prochaines années, au regard du nombre de compagnies. De plus, quid des compagnies émergentes ? Leur travail sera encore plus difficile. Sans oublier la crise des fluides, une augmentation qui représente une part importante du budget des collectivités et qui grève souvent la part artistique du budget des scènes..

Par ailleurs, dans la fonction publique, il est compliqué d'identifier des techniciens. Or, différents théâtres se sont professionnalisés ces dernières années, et demandent des techniciens professionnels. Difficulté de recrutement des personnes en charge de l'administration.

Quant à la diffusion, les compagnies rencontrent des difficultés à identifier des personnes en charge de la diffusion pour accompagner leurs spectacles en Normandie. Beaucoup de difficulté à recruter également.

**Laurence LOYER-CAMBOURG** (Département de la Manche) rappelle que face à cela, les coûts augmentent. Cela correspond nécessairement à des baisses pour les structures et les acteurs culturels. À son sens, la question de l'intermittence et de la sortie de ce statut est constatée au niveau national. Un espoir pourrait venir de la coopération sus-citée, au niveau des collectivités.

De plus, il conviendrait de s'interroger également sur la question de l'étalement des projets. En effet, les saisons estivales sont extrêmement denses, et qu'il existe des marches possibles sur les autres mois de l'année. Un équilibre et un travail en direction des habitants lui semblent aussi deux aspects importants.

**Nicolas MARIE-MAUREL** (SYNAVI) évoque le sujet de la transition écologique, et précise que de nombreuses compagnies sur les territoires ont participé à l'élaboration d'écosystèmes. Il y a urgence à réévaluer les labels et à les partager à nouveau. D'ailleurs, les compagnies sont mises à mal par la baisse des budgets, et la non-lisibilité créée par le Covid-19. Ainsi, il souhaiterait qu'un répertoire des aides soit créé. Étant donné que le territoire a toujours fonctionné de manière très concentrée, et donc sur les grosses agglomérations. Ainsi, il est urgent pour la Normandie d'échanger sur ces multiples sujets.

**Frédérique BOURA** (DRAC Normandie) a identifié trois chantiers : la transition écologique au sens large (mutualisation, meilleure répartition de la diffusion), le rééquilibrage entre la production et la diffusion, et la réflexion autour du plan de la ruralité (mobiliser d'autres lieux, d'autres temps et d'autres partenaires). Il lui semble important de s'emparer de ces sujets et de réussir à avancer des propositions.

**Yvan SYTNIK** (Région Normandie) informe que la succession de crises et la situation actuelle amènent la Région à penser que le dialogue et la prise en compte des remontées du terrain ont permis plus d'efficacité. Cette question de mobilisation des réseaux et des outils, dont le Coreps, sera donc favorisée. Du point de vue de la région, l'appui est direct auprès des agences et des associations régionales et partenariales. En effet, elles permettent la remontée d'information qui est un élément indispensable.

Par ailleurs, le maintien du contact avec les associations est fondamental, car la Région est convaincue que deux chapitres se joueront : la gestion des situations d'urgence, et la transformation de la manière de travailler (diffusion, création, production).

Afin de gérer ce nouveau mouvement, la réflexion doit être conduite en profondeur dans le but de passer d'une situation idéale d'amélioration de la vie sur la planète, à une situation réelle.

C'est bien ce double mouvement qu'il souhaiterait voir naître au sein du Coreps : la Région espère que ces groupes de travail pourront approfondir les réflexions qui se dessinent et qu'ils remonteront des points particuliers.

En conclusion, il indique que la Région porte l'enjeu fort de la mobilisation des collectivités. En effet, dans une culture de proximité, la sobriété est possible, et les acteurs se situent véritablement au centre des réalités. Vis-à-vis du Coreps, il faudrait s'interroger sur la façon dont les associations et les collectivités soient actives dans tous les partages.

**Patrick NICOLLE** (Adjoint au maire de Caen – Culture et Patrimoine) partage les inquiétudes exprimées : face à la baisse des financements, actuellement le maintien de la culture en termes de budget relève d'une vertu. Au sujet des arts de la rue, il souligne qu'il est nécessaire d'en maintenir la gratuité, et évoque également les problématiques liées à la billetterie.

Concernant les ensembles indépendants, il indique que le théâtre de Caen n'est pas reconnu à sa juste valeur et il n'est pas soutenu dans le travail qu'il mène sur ce sujet. Cela est un véritable sujet à approfondir, bien qu'il retienne moins l'attention des médias.

**Cyril LE GRIX** (SNMS) rappelle que les porteurs de projets rencontrent des difficultés concernant les statuts, et en particulier pour les metteurs et metteuses en scène. Par exemple, dans la convention publique, ce statut n'est pas défini. Pour cette raison, le syndicat des metteurs et metteuses en scène a entrepris une démarche d'affiliation à la CGT Spectacles pour porter cette problématique au niveau national. Dans le cadre du Coreps Normandie, il est important de réfléchir à ce statut, car cela représente une clé de compréhension de nombreuses problématiques.

De plus, il informe que le SNMS portera un projet d'Assises nationales de la mise en scène, organisées lors du dernier trimestre 2024 sur l'ensemble du territoire national.

**Jean-Louis COTTAIS** (SMA) considère qu'une vigilance devrait être portée notamment sur la question des libertés artistiques et associatives. De plus, une attention particulière sera orientée sur le financement de la filière musicale, du crédit d'impôt du spectacle vivant musical et du plancher de financement des scènes de musique actuelle.

En conclusion, **Frédérique BOURA** (DRAC Normandie) informe qu'un mail récapitulatif des dates des rencontres sera envoyé aux membres de l'instance. Elle les remercie pour leur présence à cette réunion et clôt la séance.